Compte rendu du Conseil Municipal du 12 décembre 2020, à 10h00

Etaient présents : Mr PREVOST Jean-Jacques ; Mme SCHNEIDER Laurence ; Mr GAGNEPAIN Alain ; Mme COUTTELLE Céline ; M. KOENIG Patrick ; M. BLANCHE Alan, Mme GABORIAUD Josiane ;Mme ROSIER Cathy ; M. SEITA Philippe ; Mme SOUBROUILLARD Gabrielle ; M. LEVESQUE Vincent ; Mme PREVOTEAUX Emmeline

Absents excusés représentés : Mme SYLVERE Céline ayant donné pouvoir à Mme COUTTELLE Céline, M. NETO-FERREIRA Christophe ayant donné pouvoir à Mme SOUBROUILLARD Gabrielle

Absent excusé : M. HUNLEDE Yannick ;

Secrétaire de séance : Mme SOUBROUILLARD Gabrielle

Au vu du contexte sanitaire et conformément aux directives de la sous-préfecture le Conseil Municipal se déroule sans public.

La séance est ouverte à 10h00

Point 1 : Approbation du compte rendu du 25 novembre 2020

Mme Schneider rappelle que les documents transmis en relecture aux conseillers municipaux ne sont pas officiels tant qu'ils n'ont pas été approuvés. Par conséquent, elle déplore la communication de certains documents vers d'autres collectivités, et demande la plus grande vigilance afin que cela ne se reproduise pas.

Le Compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Point 2 : Révision allégée du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Au préalable, et afin de répondre aux questions transmises par Mme Prévoteaux et M. Levesque sur ce point à l'ordre du jour Monsieur le Maire souhaite faire quelques rappels chronologiques.

Tout d'abord, la Chambre d'Agriculture de Seine et Marne a été sollicité en tant que Personne Publique Associée dans le cadre de l'élaboration du PLU. Elle n'a remis aucun courrier, ce qui équivaut à un avis réputé favorable.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'un mail envoyé par M. Levesque à la CACPB, dans lequel il fait référence à un courrier de la Chambre d'Agriculture envoyé à la préfecture. Courrier dans lequel est évoqué la consommation de terres agricoles.

Monsieur le Maire souhaite rappeler à l'assemblée que les 72 hectares transférer à la Commune de Bailly Romainvilliers n'étaient plus comptabiliser au titre des espaces agricoles puisque ces terrains étaient inscrits dans le Projet d'Intérêt Général (PIG) depuis 1988. Par ailleurs, les agriculteurs et les anciens propriétaires de ces terrains ont été largement indemnisés. Ils sont aujourd'hui locataire à titre précaire, car en effet c'est l'état qui est propriétaire du foncier.

M. le Maire demande confirmation à M. Levesque si avec son associé, ils sont bien locataires à titre précaire. Ce dernier confirme.

De plus dans le Plan d'Occupation des Sols de 2002, document pour lequel s'appuie le PLU pour son élaboration, 40 ha étaient dédiés à une zone d'activité au lieu-dit la mare aux poissons. Contre 22 ha

dans le PLU (dont Truffaut). Pareillement, 250 ha de ZAD étaient programmés dans le POS de 2002, et ces derniers ont été restitué en terres agricoles dans le PLU. Par conséquent, il est évident qu'il n'y a pas de consommation des espaces agricoles.

Enfin, pour mettre à un terme à toute polémique, Monsieur le Maire précise que des documents supra communaux s'impose à la municipalité. Notamment le Schéma Directeur de la Région Ile de France (SDRIF), pour lequel l'Etat propose le territoire de Coutevroult comme potentiel de nouvelle urbanisation.

Pour finir et afin de répondre aux questions de Mme Prévoteaux, la commune ne pouvait pas intégrer le Parc Naturel Régional (PNR) du fait des 72 hectares en PIG. Désormais le retrait de ce foncier permettra d'être porte d'entrée du PNR.

Concernant la nécessité de procéder à une révision allégée du PLU, Monsieur le Maire souhaite évoquer les faits suivants :

Dans le quartier de Montaigu

- La réalisation d'études par le Cabinet Greuzat dans un premier temps, puis par le cabinet Confluences dans le cadre de la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) qui préconisent la réalisation de bassin sec de rétention des Eaux Pluviales.
- L'inexistante de réseaux d'assainissement collectif, à ce jour seul 6 foyers environ sont aux normes en matière d'assainissement
- La problématique du non entretien des parcelles « abandonnées » et la chute d'arbre.
- Les inondations régulières par ruissellement pour un foyer sur Coutevroult et 6 autres sur Villiers sur Morin en cas de pluies intempestives.
- La gestion des ordures ménagères, le collecteur Covaltri ne pouvant entrer dans les rues perpendiculaires en impasse à la rue de Montaigu.
- La création d'une voirie accédant à la route de Melun.

L'ensemble de ces problématiques a soulevé la nécessité de mettre en œuvre un Projet Urbain Partenarial pour la réalisation d'un lotissement permettant de résoudre l'ensemble de ces problématiques.

Malheureusement une erreur matérielle lors de l'élaboration du PLU a obligé la Mairie à remettre ce projet. En effet, il était indiqué 26 logements sur certains documents et 38 sur d'autres.

La révision allégée permettra également de résoudre ce problème.

L'autre nécessité pour solliciter la révision du PLU et d'ouvrir officiellement à l'urbanisation les terrains au lieu-dit la mare aux poissons (autour de Truffaut) aujourd'hui les règles de retrait du aux bruits des voies passantes (Autoroute A4 et CD 406) ne permettent la constructibilité.

S'agissant d'activités la nécessité de préserver le bruit dû aux infrastructures n'est pas à prendre en considération de la même façon que pour des habitations.

Mr Gagnepain informe le Conseil qu'il ne prendra pas part au vote, étant donné qu'il est propriétaire en indivision d'un des 22 terrains concernés.

Monsieur le Maire demande à M. Levesque s'il souhaite prendre part au vote pour les raisons identiques à M. Gagnepain au niveau de la Mare aux poissons.

M. Levesque affirme n'avoir aucun intérêt puisque c'est son frère qui est locataire à titre précaire.

Il est procédé au vote.

VOTE : Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 2

Point 3 : Décision Modificative N°1

Monsieur le Maire expose qu'à la demande de la Trésorerie de Magny le Hongre, il est nécessaire d'élaborer une décision modificative du Budget de la Commune. En effet, une erreur d'écriture d'imputation est l'origine d'une anomalie qu'il est nécessaire de corriger.

Il ne s'agit pas de nouveaux crédits, mais d'une réaffectation de crédit existant sur une nouvelle imputation comme indiqué au tableau ci-dessous.

	DEPENSES	RECETTES
CHAPITRE 024		120,00€
CHAPITRE 040_ c/21578		- 4 060,00 €
CHAPITRE 040_ c/192	-3 940,00€	
TOTAL INVESTISSEMENT	- 3940,00 €	- 3940,00€

CHAPITRE 775		- 120,00€
CHAPITRE 042_c/675	- 4060,00 €	
CHAPITRE 042_ c/7761		-3 940,00€
TOTAL FONCTIONNEMENT	- 4060,00 €	- 4060,00 €

TOTAL DECISION MODIFICATIVE N°1	**- 8000,00 €**	**- 8000,00 €**

VOTE : Pour : 12 Abstention : 2 Contre : 0

Point 4 : Désignation du Correspondant Défense

Mme Gaboriaud explique que la fonction de correspondant défense a été créé en 2001 suite aux attentats du 11 septembre et à la fin du service national.

Il permet de faire un lien entre les services des armées et les collectivités, notamment en matière de recensement militaire.

Monsieur le Maire précise que les anciennes fonctions professionnelles de Mme Gaboriaud au ministère de l'intérieur la rendaient plus à même d'assurer cette fonction.

Il est de nouveau proposé la candidature de Mme Gaboriaud à ce poste.

VOTE : Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

Questions diverses

- Collecte des déchets

Mme COUTTELLE apporte des réponses aux questions de Mme PREVOTEAUX concernant des difficultés sur la gestion de la Collecte des déchets et demande s'il est possible d'obtenir un passage supplémentaire.
Mme COUTTELLE rappelle que COVALTRI gère 84 communes par conséquent il n'est pas possible de faire des adaptations au cas par cas.
Par conséquent, Mme COUTTELLE référente de la commune auprès de COVALTRI demande à Mme PREVOTEAUX de lui transmettre les adresses des foyers qui éprouvent des difficultés avec le gestionnaire des déchets pour pouvoir remonter et traiter au mieux l'information.
Par ailleurs, elle précise que la dotation s'est sur des adresses normées et déclarées. S'il existe un seul logement déclaré mais que finalement il y en a plusieurs, le gestionnaire n'a pu doter qu'un seul conteneur.

Mme SCHNEIDER rappelle également, qu'au niveau des collectifs des Jardins d'Alice, à l'origine du programme il avait été doté par le Créçois des conteneurs collectifs. Cependant les résidents ont souhaité des conteneurs individuels. C'est sur cette base que Covaltri a doté les conteneurs des collectifs de cette résidence.

Mme COUTELLE précise également que COVALTRI est lié par marché public pour 8 ans avec le prestataire qui intervient pour son compte dans la collecte (entreprise COVED). Ce marché a été passé le 1er janvier 2020. Il s'agit donc de nouvelles équipes pour de nouvelles tournées de collectes robotisées, ce qui a nécessité quelques mises au point. Sans oublier la pandémie et le 1er confinement.

M. BLANCHE demande s'il ne serait pas possible de faire réapparaitre régulièrement dans le journal de la commune les coordonnées et horaires de la déchetterie ainsi que les modalités pour la collecte des encombrants. Ce sera fait pour les prochaines publications.

- Surprise de Noël

Mme ROSIER informe le Conseil que la distribution des surprises de Noël pour les 165 enfants inscrits se fera tout de suite après la séance. Elle lance un appel aux volontaires pour la distribution.

M. le Maire clôt la séance à 10h55.

M. LEVESQUE souhaite encore s'exprimer. M. le MAIRE annonce la réouverture de la séance à 10h55.

M. LEVESQUE souhaite savoir ce qui est ou va être fait pour les nids de poule rue de la Brosse.

M. le Maire répond qu'un 1er rebouchage a été effectué à la rentrée mais il s'est avéré insuffisant. Les Services Techniques vont procéder à un autre rebouchage, le matériel n'ayant pas encore été livré.

Par ailleurs, une réfection totale de cette rue a déjà été abordé lors du mandat précédent. Mais à l'époque la voirie était moins endommagé et au moins 5 élus résidaient dans cette rue. Le Choix avait alors été pris de ne pas en faire une priorité.

M. le Maire informe également le conseil qu'une communication sur l'absence de décoration de Noël sera boiter semaine 51.

Fin du conseil : 10h58

Jean-Jacques PREVOST Maire	Laurence SCHNEIDER 1er Adjoint	Alain GAGNEPAIN 2ème Adjoint
Céline COUTTELLE 3ème Adjoint	Patrick KOENIG Conseiller Municipal	Josiane GABORIAUD Conseillère Municipale
Alan BLANCHE Conseiller Municipal	Céline SYLVERE Conseillère Municipale	Cathy ROSIER Conseillère Municipale
Christophe NETO-FERREIRA Conseiller Municipal	Philippe SEITA Conseiller Municipal	Yannick HUNLEDE Conseiller Municipal
Gabrielle SOUBROUILLARD Conseillère Municipale	Vincent LEVESQUE Conseiller Municipal	Emmeline PREVOTEAUX Conseillère Municipale